

Bs

2 Règlement provisoire sur l'administration de l'armée de terre
arrêté par décret de **S. M.** du 1^{er} février 1819. litt. 15, suivi de
la circulaire du département de la guerre, en date du 17 du même
mois, n° 60, 2^e division, 2^e bureau, contenant les instructions préli-
minaires sur son exécution données en attendant les instructions
générales qui paraîtront incessamment. (In holl. und franz. Sprache.)
8. Bruxelles 1819.